

Pourquoi la rafle n'a pas atteint son objectif

**« Pour trouver les Juifs,
il faut désormais les chercher
chez les aryens. »**

Ce 17 juillet, en fin de journée, selon la préfecture de police, le nombre des arrestations dans Paris et la banlieue était de 13 152. La différence par rapport à l'objectif de la police est de taille : les 4 000 gradés et gardiens chargés de l'opération étaient munis d'un peu plus de 27 000 fiches individuelles de Juifs immigrés, 13 848 personnes auraient donc échappé aux arrestations. Mais il convient de corriger ce dernier chiffre à la baisse, compte tenu des départs vers la zone libre après les premiers internements de mai 1941. En l'absence d'indications précises sur ces départs, on peut néanmoins situer le nombre de ceux qui avaient effectivement échappé à la rafle aux environs de dix mille. Ce qui met en valeur leur courage et l'envergure du mouvement de solidarité et de complicité des Parisiens.

Combien d'enfants ont pu être sauvés ? Lors du recensement du 4 octobre 1940, on comptait, dans Paris et sa banlieue, 55 854 Juifs de nationalité étrangère. Les enfants de moins de quinze ans y étaient au nombre de 21 345, soit 38 %. En supposant une proportion identique parmi les rescapés de la rafle, on arrive au nombre de 3 800 enfants sauvés.

Le SS Röthke, de la Gestapo (section des affaires juives), ne pouvant dissimuler le revers subi par l'opération, est obligé de faire état, dans son rapport du 18 juillet, de « la réaction des Juifs apatrides dont une partie

considérable avait été mise au courant de l'action et s'était cachée ». Il qualifie l'événement de particulièrement grave tant au plan politique que juridique, en soulignant qu'il « est aisé de démontrer que des centaines de cas ont passé outre les dispositions du commandant militaire et du chef supérieur des SS et de la police et contrevenu aux lois françaises ». Un fait absolument inhabituel dans les annales de la toute-puissante et terrifiante Gestapo. L'autre aspect négatif, à ses yeux, est la réaction « de la population française qui, dans plus d'un cas, a exprimé sa compassion avec les Juifs arrêtés et les plaint, surtout les enfants ». Pour terminer son rapport, il déplore « que le transport des Juifs appréhendés ne se soit pas fait discrètement ». Il est vrai que la nuit est propice au crime.

Pour leur part, les Renseignements généraux de la préfecture estiment, eux aussi, que « les mesures prises à l'encontre des Israélites ont assez profondément troublé l'opinion publique [...] ». Bien que la population française soit dans son ensemble et, d'une manière générale, assez antisémite [exagéré – NDA], elle n'en juge pas moins sévèrement ces mesures qu'elle qualifie d'« inhumaines ». Cette réaction s'explique « par les brutalités exercées sur les femmes et sur les enfants arrachés à leurs parents : c'est cette séparation qui touche le plus les masses françaises et provoque des réactions qui se traduisent par des critiques sévères à l'égard du gouvernement et des autorités occupantes ».

Au plan opérationnel, les services de police tirent la conclusion suivante : « **Les Juifs, il faut les chercher moins chez eux que chez les aryens, pour découvrir ceux qui ne portent plus l'étoile jaune et vivent sous de faux noms.** » Un hommage indirect rendu à ceux qui, par milliers, avaient plongé dans la clandestinité. On assiste donc à la naissance d'un vaste mouvement encouragé et soutenu par des conseils pratiques diffusés par la presse clandestine de la résistance juive. Ainsi voit-on, à côté des appels, apparaître des modes d'emploi de la clandestinité : « Une fois pour toutes, abandonnez vos logements légaux et n'y revenez sous aucun prétexte. Dans vos logements illégaux, soyez discrets, n'y introduisez pas des gens que vous connaissez mal. Si vous avez de faux papiers, alors ne tenez dans vos poches que vos faux papiers. Méfiez-vous des bavards. Ne parlez pas yiddish dans les lieux publics ou dans la rue. » ■